

SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Section internationale

L'arrêté du 20 12 2018 (NOR : MENE 1821439A), paru au Journal Officiel du 22 12 2018 (bulletin officiel n°3 du 17 janvier 2019) fixe les conditions d'admission en section internationale des lycées.

L'examen d'aptitude à suivre les enseignements dispensés en langue étrangère se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Section Internationale Espagnole

(Lycée Joffre – Montpellier)

Les candidats devront télécharger le dossier sur le site du lycée dans le courant du mois de janvier :

<https://www.lyc-joffre-montpellier.ac-montpellier.fr>

Une réunion d'informations à l'intention des parents et des élèves de troisième sera prévue le lundi 27 janvier 2020 à 18 h en salle LUMIERE.

Parallèlement, les chefs d'établissement d'origine établiront la liste des candidats à cette section, avec mention de leur adresse, et feront parvenir la liste et les dossiers par courrier ou par courriel **pour le vendredi 6 mars 2020 au plus tard** à l'adresse suivante :

Madame le Proviseur du Lycée Joffre
Secrétariat du proviseur
150 allée de la citadelle
34060 MONTPELLIER CEDEX 2
ce.0340038g@ac-montpellier.fr

Les tests de sélection oraux et écrits auront lieu au Lycée Joffre, sur convocation personnelle et présentation de la carte d'identité

le mercredi 18 mars 2020 - salles F8 et F9

08h00-12h00 : Entretien pour les élèves de 3^{ème} OIB du collège Joffre

13h00-14h30 : Ecrit pour tous les élèves

15h00-18h30 : Entretien pour les élèves de 3^{ème} hors OIB collège Joffre

La liste des candidats retenus sera transmise à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Hérault.

L'admission des élèves sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale sur proposition du chef d'établissement au vu des résultats, à l'issue des procédures générales d'affectation